

## La COP 21 petit résumé

La France a présidé et accueilli la 21<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), du 30 novembre au 11 décembre 2015, en vue d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous, pour maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 2°C.

### LE JOUR OÙ LES NÉGOCIATIONS CLIMATIQUES ONT COMMENCÉ...

La première conférence mondiale sur le climat remonte à 1979 à Genève (Suisse) permettant le lancement d'un Programme de recherche climatologique mondial.

En 1988, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est créé par l'OMM (l'Organisation météorologique mondiale) et le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) pour procéder à une évaluation régulière de l'état des connaissances sur les changements climatiques. Son premier rapport en 1990 reconnaît la responsabilité humaine à ce sujet.

Le sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 est une étape cruciale avec la signature par 195 pays, plus l'Union Européenne, de la **Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. Elle reconnaît officiellement l'existence du dérèglement climatique et la responsabilité humaine sur ce fait. Son objectif est de stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du climat. Le **protocole de Kyoto** en 1997 fixe aux pays développés des engagements chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la période 2008-2012.

Une vision à plus long terme s'est ensuite imposée avec le **plan de Bali** en 2007.

Si **Copenhague** (Danemark, 2009) n'a pas permis l'adoption d'un nouvel accord, cela a validé l'objectif commun visant à contenir le réchauffement climatique en-deçà de 2°C et à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays en développement à faire face au dérèglement climatique. **Cancun** (Mexique) en 2010 a permis la concrétisation de l'objectif des 2°C par la création d'institutions comme le Fonds vert pour le climat.

La volonté d'agir collectivement s'est traduite par la création, en 2011, de la plate-forme de **Durban** pour une action renforcée (ADP), pour travailler à un «protocole, à un instrument juridique ou à un résultat ayant force de loi » applicable à toutes les parties à la Convention climat de l'ONU.

La **conférence de Doha** (Qatar) en 2012 a entériné l'engagement de pays industrialisés dans une seconde période du protocole de Kyoto (2013/2020).

Les **conférences de Varsovie** (Pologne, 2013) et **Lima** (Pérou, 2014) ont permis de préparer la COP21. Ainsi, tous les États ont été invités à communiquer leur contribution (INDC) en matière de réduction de gaz à effet de serre avant la COP21.

## UN AN DE NÉGOCIATIONS

Pour parvenir à un nouvel accord universel sur le climat, les délégués des 195 pays-parties à la Convention-cadre des Nations unies se sont régulièrement réunis.

De la première **session de négociations**, en février à Genève (Suisse) à la quatrième session en octobre à Bonn (Allemagne), poursuite les travaux de la COP20 de Lima (Pérou). En parallèle, deux **réunions de consultations ministérielles**, en juillet et septembre, à Paris. Le rapport de l'OCDE note que 62 milliards de dollars ont été mobilisés en 2014 par les pays développés en faveur des pays en développement. Le **rapport de synthèse de la CCNUCC** montre que la trajectoire mondiale des émissions de GES dessinée par les contributions nationales publiées nous situerait en 2030 sur une trajectoire menant à environ 3°C à la fin du siècle, entre 2,7 et 3,5°C. Le scénario du pire à 4,5 voire 6°C, qui correspond aux trajectoires actuelles d'émissions et jusqu'ici considéré comme le plus probable, s'éloigne. Grâce à ces contributions, l'objectif des 2°C d'ici 2100 peut être atteint, à condition d'accélérer la dynamique. Un des enjeux de l'accord de Paris sera de mettre en place un mécanisme de révision périodique, idéalement tous les cinq ans, pour relever l'ambition de chacun et améliorer peu à peu la trajectoire collective.

Le dernier rendez-vous avant la COP21 a eu lieu à Paris début novembre à Paris pour la **pré-COP**, la plus importante et la plus productive de l'histoire des COP.

### Les enjeux de la COP 21

La COP21/CMP11 vise un nouvel accord sur le climat, applicable à tous les pays à partir de 2020, ainsi que la mise en place d'outils permettant de répondre aux enjeux.

Le futur accord international devra d'abord traiter, de façon équilibrée, de l'atténuation – c'est-à-dire des efforts de baisse des émissions de gaz à effet de serre – et de l'adaptation des sociétés aux dérèglements climatiques déjà existants.

L'objectif de la COP21 est de bâtir une « alliance de Paris pour le climat », qui permette de **contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en-dessous de 2°C d'ici 2100** et d'adapter nos sociétés aux dérèglements existants. Une alliance en 4 volets :

- 1) La négociation d'un accord universel**, qui établisse des règles et des mécanismes capables de relever progressivement l'ambition pour respecter la limite des 2°C.
- 2) La présentation par tous les pays de leurs contributions nationales**, afin de créer un effet d'entraînement et de démontrer que tous les États avancent dans la même direction.
- 3) Le volet financier**, qui doit permettre de soutenir les pays en développement et de financer la transition vers des économies bas-carbone et résilientes, avant et après 2020.
- 4) Le renforcement des engagements des acteurs de la société civile et non-étatiques** du Plan d'actions Lima-Paris, afin d'entamer des actions concrètes sans attendre.

## L'accord

L'enjeu de la COP21 est d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat, universel (conclu par tous et applicable à tous les pays), ambitieux pour rester sous les 2°C et envoyer les signaux pour engager la transition vers l'économie bas-carbone, flexible en tenant compte des besoins et capacités de chaque pays, équilibré concernant l'adaptation et l'atténuation, et durable avec une revue à la hausse périodique des ambitions.

## Contributions nationales

Chaque pays a publié, avant la COP21, une contribution présentant ses efforts nationaux. La France s'est engagée à aider les pays en difficulté dans la préparation de leur contribution, afin que chacun puisse présenter, en fonction de sa situation, une contribution nationale participant à la lutte universelle contre le dérèglement du climat. 161 Pays ont publié leur contribution. Ces pays couvrent 91% des émissions mondiales.

## Financements et fonds vert

La conférence de Paris doit adresser aux acteurs économiques et financiers les signaux nécessaires à la réorientation de leurs investissements, afin d'engager la transition vers des économies bas carbone.

Le Fonds vert a été créé à Cancun en 2010 afin d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter au changement climatique, ainsi que d'encourager le développement bas-carbone.

## Plan d'Actions Lima-Paris

Le Plan d'Actions Lima-Paris est une initiative conjointe des présidences péruvienne et française de la COP, du Bureau exécutif du Secrétaire général des Nations Unies et du Secrétariat de la CCNUCC, visant à renforcer l'action pour le climat en 2015 et au-delà :

- en mobilisant une forte action internationale pour s'orienter vers des sociétés résilientes et à faibles émissions de carbone ;
- en fournissant un soutien accru aux initiatives existantes, telles que celles lancées pendant le Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général à New York en septembre 2014 ;
- en mobilisant de nouveaux partenaires et en créant une plateforme pour garantir la visibilité de leurs actions, de leurs engagements et de leurs résultats pendant la période précédant la COP21.

**Le Plan d'Actions vise à témoigner de l'engagement des acteurs non-étatiques à agir à court et long termes pour parvenir à un nouvel accord juridique ambitieux en 2015.**

Le Plan d'Actions implique tant les acteurs étatiques que les acteurs non-étatiques où chacun agit en tant qu'entités individuelles ou au travers de partenariats. Afin de permettre à tous de rendre public leurs engagements en faveur du climat et de recenser les projets, **la plate-forme Nazca** (ou Lima-Paris Action Agenda) a été mise en place. Elle permet de centraliser et de simplifier l'information sur les engagements climat des villes, des régions, des entreprises, des investisseurs, individuellement ou en coopération et donne à voir des éléments clés du plan d'actions.

## **Bilan de la COP21**

Globalement, l'Accord de Paris est jugé "*bon et équilibré*" par les différents observateurs, notamment parce qu'il fait une vraie différenciation entre pays développés et pays en développement. L'Accord de Paris ne constitue pas un point final, mais une véritable amorce vers une nouvelle économie bas carbone qui aidera à limiter le réchauffement climatique global. Les mentalités ont changé depuis l'échec du sommet de Copenhague.

### **Les plus**

**La référence à 1,5°C.** L'objectif est de limiter la hausse de la température moyenne globale "*bien en dessous*" de 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels tout en visant un objectif de 1,5°C seulement. C'était un des points cruciaux pour les pays les plus vulnérables.

**Un objectif de long terme clair.** La trajectoire pour parvenir à limiter la hausse de température consiste à atteindre un pic d'émissions de gaz à effet de serre "*dès que possible*" ( plus long pour les pays en développement). Puis il s'agira de parvenir après 2050 à un équilibre entre les émissions dues aux activités humaines et l'absorption par les puits de gaz à effet de serre. "*Signal économique fort vers les investissements bas-carbone.*"

**Un mécanisme de révision post-2020 bien cadré.** Les pays ont soumis à la COP21 des engagements pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Mais il a été montré que la somme des contributions nationales fournies par la plupart des pays à la COP (INDC) mène sur une trajectoire de 3°C et non pas 2°C. Selon l'Accord, les INDC devront donc être révisés à la hausse tous les cinq ans à partir de 2020. Avec un premier état des lieux mondial en 2023 et dès 2018 un premier état des lieux des efforts réalisés.

**Un plancher de 100 Milliards de dollars.** Ce fonds de 100 milliards par an est inscrit dans les décisions et non plus dans l'Accord, et revu à la hausse après 2020.

**Pertes et dommages.** Cette partie fait l'objet d'une partie distincte. Elle garantirait des mécanismes d'entraide et d'assurance pour les pays les plus vulnérables.

### **Les moins**

**Les finances post 2020 sans chiffre.** Plus de référence chiffrée dans cet Accord.

**Pas de révision des engagements avant 2020.** La coalition des "pays ambitieux" pour le climat, qui compte 80 pays (dont des gros émetteurs comme les USA et l'US), prendrait peut-être l'engagement, à côté de l'Accord, de réviser ses INDC avant 2020.

**Les droits humains restent dans le préambule.** Mais n'entrent pas dans l'Accord de Paris proprement dit.

### Les plus ou moins

**Un système unique de transparence.** C'est une avancée par rapport au système actuel, différencié selon les pays développés ou en développement. Mais la vraie bataille va être de fixer les modalités techniques à décider dans les prochaines COP.

### Les manques

**La référence au secteur de l'aviation.** Elle a été retirée de l'Accord.

**Le prix du carbone.** Il a été retiré de l'Accord aussi. Mais cela n'empêchera pas les marchés carbone déjà en route de voir le jour, ni la taxation du carbone de devenir une réalité économique pour les chefs d'entreprises.

**Petit point technique :** les décisions concernant tout ce qui doit ou peut être fait avant la mise en œuvre de l'Accord, en 2020. Cette partie est signée par tous les pays. L'Accord, lui, en annexe, devra, pour être valide, être ratifié. A chaque pays de le ratifier dans sa propre législation entre avril 2016 et avril 2017. Il entrera en vigueur lorsqu'au minimum 55 pays représentant 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre l'auront ratifié.